



EXPÉRIENCES DE L'INDONÉSIE EN MATIÈRE DE CONTRÔLE DES DÉCHETS PLASTIQUES

Conférence mondiale sur les douanes vertes

Soma Baskoro

Chef de la section Criminalité transnationale III

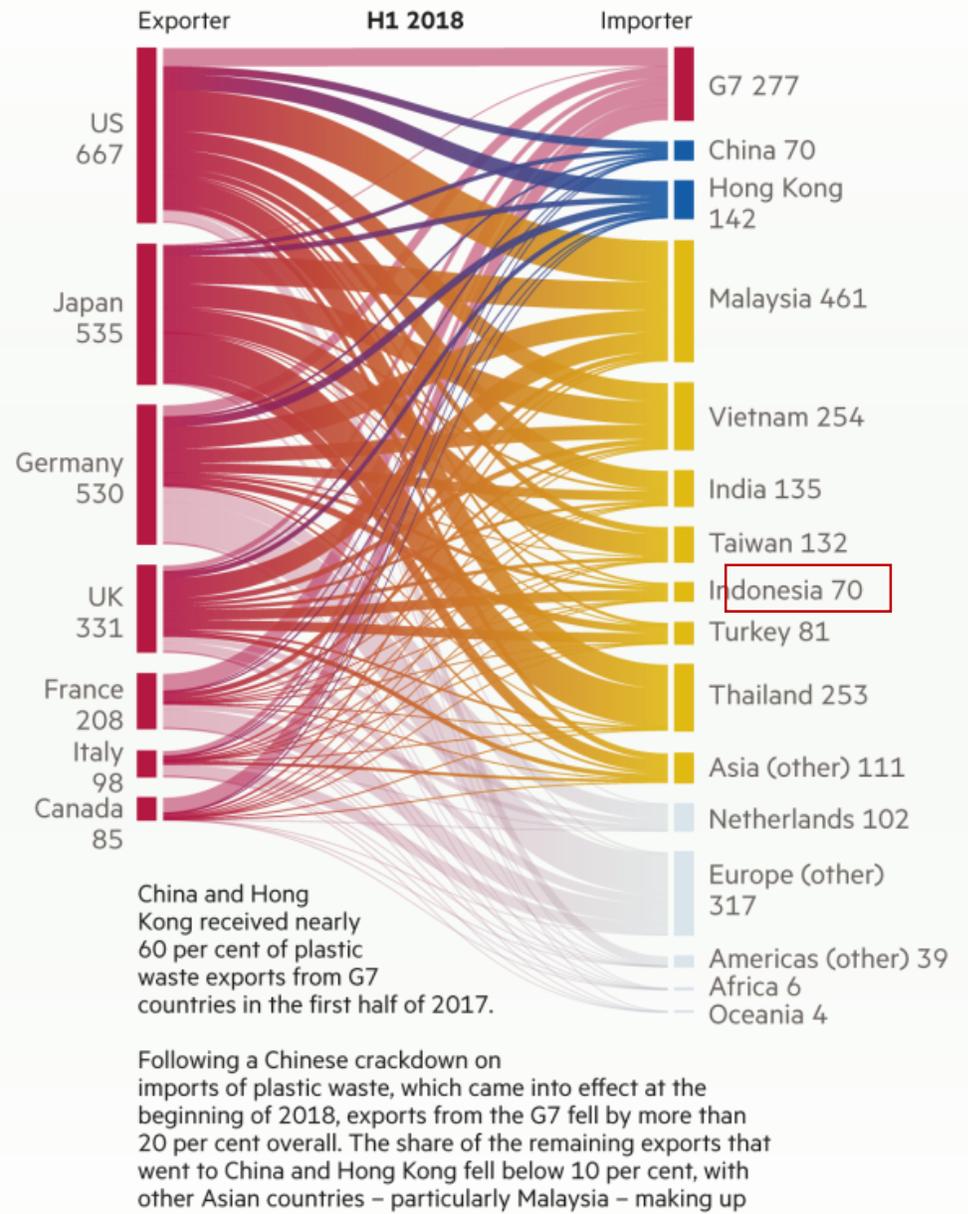
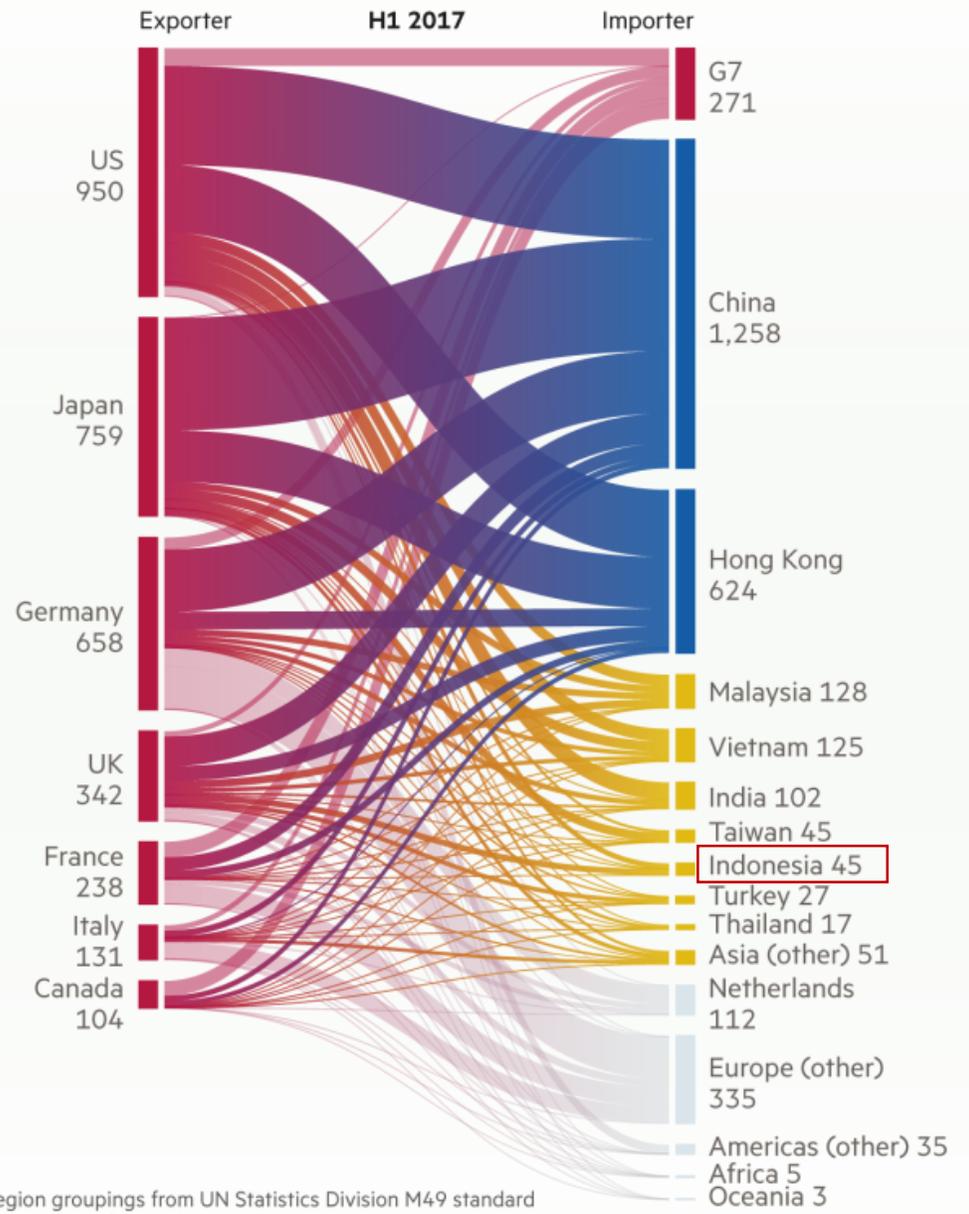
Direction de la lutte contre la fraude et des enquêtes

Direction générale des douanes et accises de la République
d'Indonésie



How the global river of plastic waste changed course in just 12 months

Exports of plastic waste, parings and scrap from G7 countries ('000 tonnes)



China and Hong Kong received nearly 60 per cent of plastic waste exports from G7 countries in the first half of 2017.

Following a Chinese crackdown on imports of plastic waste, which came into effect at the beginning of 2018, exports from the G7 fell by more than 20 per cent overall. The share of the remaining exports that went to China and Hong Kong fell below 10 per cent, with other Asian countries – particularly Malaysia – making up much of the shortfall.

CONTEXTE DE DÉPART

Augmentation des importations de déchets en Indonésie en 2018 par rapport à l'année précédente

Region groupings from UN Statistics Division M49 standard
 Data accessed Sep 19-Oct 1, 2018
 Sources: US Census Bureau; Japan e-Stat; Eurostat; Statistics Canada
 © FT



INDONÉSIE



Défis géographiques

🌿 L'Indonésie est un archipel qui s'étend sur une surface de 1,9 million de km² et possède la plus grande façade côtière du monde (99 093 km et ± 17 504 îles).
🌿 Nombreux points de surveillance à l'entrée, aux frontières terrestres et maritimes

- 🌿 La douane indonésienne supervise :
- 📍 20 bureaux régionaux
 - 📍 3 bureaux de service prioritaire
 - 📍 104 bureaux de service et de contrôle
 - 📍 3 laboratoires des douanes

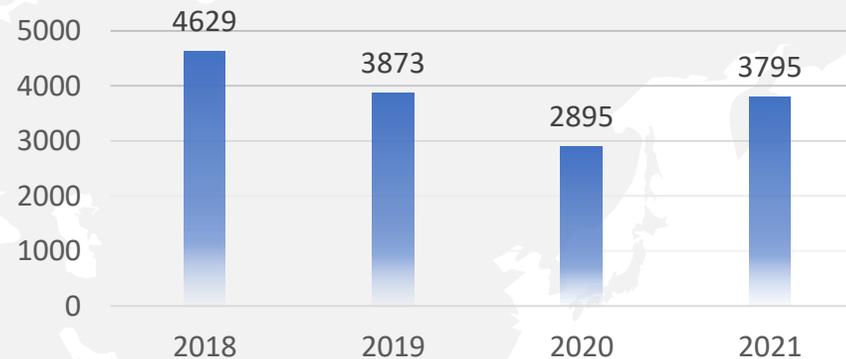


IMPORTATION DE DÉCHETS PLASTIQUES

Base de données

DONNÉES D'IMPORTATION
DE DÉCHETS PLASTIQUES
(CODE SH 3915)
2018-2021

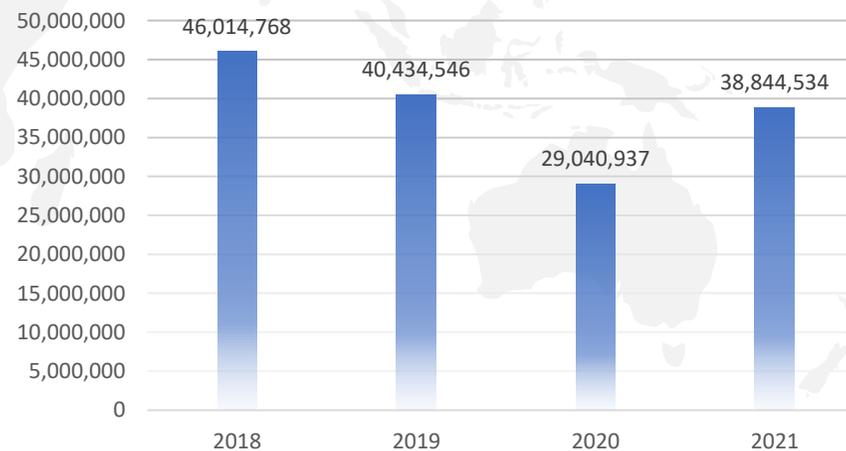
TOTAL EVP



TOTAL DOCUMENT



TONNAGE TOTAL





CARTE CONCEPTUELLE SUR LA POLITIQUE DE PROHIBITION ET/OU RESTRICTION



Loi douanière

Article 53 :

Aux fins de la supervision de la mise en œuvre de la réglementation relative aux mesures de prohibition et de restriction, les organismes gouvernementaux qui déterminent les dispositions concernant la prohibition et/ou la restriction de certaines importations ou exportations en informeront le ministre.

Stipulation du ministre des Finances

Notification

Contrôle aux frontières



Outils de gestion des risques

- Profilage du fournisseur
- Profilage du certificat d'origine
- Profilage du SH
- Profilage de l'importateur
- etc.



- Loi relative à la création d'emplois
- Loi sur la protection et la gestion de l'environnement
- Loi sur le commerce

Prohibition et restriction



RÈGLEMENTATION RELATIVE AUX IMPORTATIONS DE DÉCHETS



Catégorie de déchets dangereux : Déchets de piles et batteries primaires et d'accumulateurs électriques, Résidus radioactifs, Autres scories et cendres issues de la fabrication de fer ou d'acier

Règlement du ministère du Commerce N° 18, année 2021

 DÉCHETS DANGEREUX

Règlement du ministère du Commerce N° 20, année 2021

 DÉCHETS NON DANGEREUX

Catégories de déchets non dangereux : papier, métaux, plastiques, caoutchouc, textiles, verre

Uniquement à des fins industrielles et respectant les critères suivants :

1. Activités autres que l'enfouissement
2. Hors ordures et non mélangés à des ordures
3. Non contaminés par des substances dangereuses et des déchets dangereux
4. Homogènes

Exigences d'autorisation :

- Licence d'importation
- Autorisation d'importation
- Rapport d'inspection
- etc.



TRAITEMENT DES CAS DE PROHIBITION ET DE RESTRICTION


Marchandises prohibées
et réglementées

(article 53, paragraphes 3 et 4 de la loi douanière)

Réellement déclarées,
mais non conformes
aux exigences



Annulé pour l'exportation



Réexportation



Détruites

Non déclarées / fausse
déclaration



Revendiquées par l'État



Classées autrement en vertu
d'une loi ou d'un règlement
spécifique



La douane indonésienne joue un rôle actif dans la supervision des politiques commerciales écologiques pour la protection de l'environnement

**Protocole de Montréal et règlement n° 20 du ministère du Commerce, année 2021
Commerce de substances appauvrissant la couche d'ozone et de machines contenant ces substances**

**Convention de Bâle et règlement n° 20 du ministère du Commerce, année 2021
sur le commerce légal de déchets**

Convention relative au commerce international d'espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction (CITES),

**Règlement n° 20 du ministère du Commerce, année 2021 et règlement n° 7 du gouvernement, année 1999
sur le commerce d'espèces sauvages**

**Accord sur la création de l'Organisation de coopération forestière asiatique et règlement n° 20 du ministère du Commerce, année 2021
sur le commerce de produits forestiers**

Convention de Rotterdam, Convention de Stockholm, Code de conduite relative à la sûreté et sécurité des sources radioactives

**Règlement n° 20 du ministère du Commerce, année 2021 et règlement du directeur de l'agence nucléaire nationale n° 2, année 2017
sur le commerce de substances chimiques, biologiques, radioactives et nucléaires (CBRN)**





BONNES PRATIQUES DE GESTION DES RISQUES

GUICHET UNIQUE

ADMINISTRATION DES DOUANES
GESTION DES RISQUES





COLLABORATION INTERMINISTÉRIELLE / LUTTE CONTRE LA FRAUDE

GRUPE D'ACTION

MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES
FORÊTS



MINISTÈRE DE
L'INDUSTRIE

MINISTÈRE DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES



DÉCHETS DANGEREUX
GRUPE D'ACTION
À L'IMPORTATION

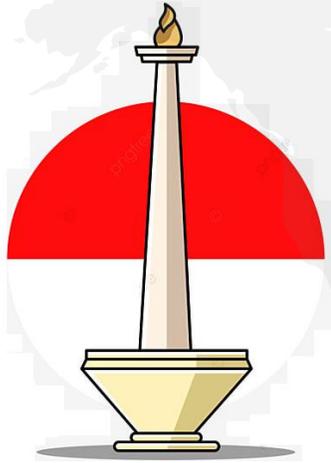


MINISTÈRE DES
FINANCES

POLICE NATIONALE



MINISTÈRE DU
COMMERCE



« La hauteur de 1 112 conteneurs empilés représente 22 fois la tour Monas. »



En 2019, la société NHI Co. a importé 1 122 conteneurs déclarés en tant que déchets plastiques (déchets non dangereux), mais en réalité, ces déchets étaient contaminés par des déchets dangereux. Les conteneurs ont été bloqués par la douane, qui s'est appuyée sur l'évaluation des risques et le renseignement. Un groupe d'action spécial sous l'égide du ministère de l'Environnement et des Forêts a été constitué pour gérer la suite des processus. 540 conteneurs ont été détruits en 2021. Les 582 conteneurs restants étaient en attente du règlement des frais par la société en vue de leur destruction ultérieure.



Procédure de retour impossible



Vérifications dans les pays d'exportation non conformes à la réglementation applicable



Action conjointe avec les pays exportateurs et le Secrétariat de la Convention de Bâle pour promouvoir le commerce / mouvement transfrontalier légal de déchets plastiques



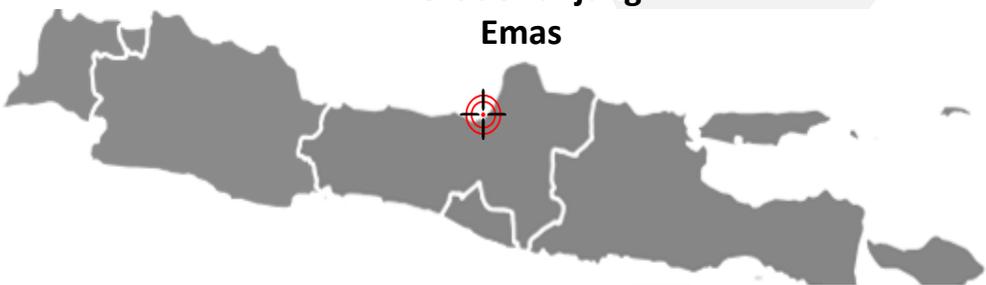


EXPÉRIENCES NATIONALES

J Co.



Port de Tanjung Emas



En janvier 2021, la société J Co. a importé 1 conteneur contenant 552 colis de gants en plastique déclarés en tant que gants non médicaux en nitrile.



Lors de l'inspection physique, la douane a constaté qu'il s'agissait en fait de produits usagés mélangés à des ordures, et il a été déterminé que la société ne possédait pas de licence d'importation de déchets.



Le dossier a été transféré au ministère de l'Environnement et des Forêts en vue d'une réexportation ou d'une destruction ultérieure.



Rokan Hilir



En février 2021, les suspects CS et FS ont tenté d'introduire clandestinement 550 sacs de déchets illégaux d'équipements médicaux présentés sous la forme de gants usagés.



Mode opératoire : utilisation d'un bateau en bois pour traverser les eaux de l'île de Riau



Le dossier a été transféré au ministère de l'Environnement et des Forêts en vue d'une réexportation ou d'une destruction ultérieure.





« L'Indonésie entend réduire de 70 % les déchets plastiques marins d'ici cinq ans (2025) et supprimer entièrement la pollution plastique d'ici 2040. »



Création de la sous-direction de la Criminalité transnationale chargée de s'occuper des crimes transnationaux (y compris la supervision des échanges de déchets plastiques – initiative Douanes vertes)

Mise en place d'un PDA avec le ministère de l'Environnement et des Forêts afin de renforcer la supervision concernant les crimes environnementaux

Renforcer le rôle de la DGCE au sein du GROUPE D'ACTION SUR LES DÉCHETS DANGEREUX qui a été conforté et poursuit son travail depuis 2009



Améliorer le système de gestion des risques afin d'intercepter les violations des règlements en matière d'importation de déchets



Améliorer la coordination avec les institutions douanières d'autres pays et prendre part à des opérations déployées à l'échelle mondiale ou internationale



Merci !

458

700

999

51800

2210

CAUTION
96
HIGH
CONTAINER

HLXU 8428804

TCLU 6688286

LXU 6439610

UACU 5569774

SFGU 5452677

UACU 5129364

CAUTION
96
HIGH

FCCU 6778099

TCLU 7262817

TCLU 9354976

HLBU 208448

CAUTION
96
HIGH
CONTAINER